



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 MARS 2017**

Le Conseil Municipal de la ville de THOIRY :

- * **Approuve** le compte rendu du conseil municipal du 16 février 2017.

Vote unanime.

- * **Adopte** le budget primitif de la ville de Thoiry pour l'exercice 2017.

- Fonctionnement : 7 955 224,00 €
- Investissement : 2 565 104,58 €

4 abstentions sur le chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : Monsieur MILLET, Monsieur BREMER, Monsieur THOMAS et Madame DREYER

4 abstentions sur le chapitre 23 (Immobilisations en cours) : Monsieur MILLET, Monsieur BREMER, Monsieur THOMAS et Madame DREYER

2 abstentions sur l'opération 56 (travaux de couverture et d'isolation Eglise / Sécurisation des portes et de la sacristie) : Monsieur MILLET et Monsieur THOMAS.

4 votes contre l'opération 77 (Nouvel armement de la Police Municipale) : Monsieur MILLET, Monsieur BREMER, Monsieur THOMAS et Madame DREYER

1 abstention sur l'opération 136 (Construction d'un bâtiment d'accueil pour enfants de 3 à 17 ans – Création d'une aire de jeux pour l'ALSH) : Monsieur MILLET.

1 abstention pour l'opération 149 (Mobilier et matériel divers pour l'ALSH) : Monsieur MILLET

- * **Adopte** le budget primitif de la forêt communale pour l'exercice 2017.

- Fonctionnement : 60 863,00 €
- Investissement : 11 553,00 €

Vote unanime.

- * **Approuve** le maintien des taux d'impositions de la Ville de Thoiry ainsi que les dispositions fiscales applicables à ce jour.

- La taxe d'habitation de 12,36 %.
- La taxe foncière sur le bâti de 11,10 %.
- La taxe foncière sur le non bâti de 39,16 %.

Vote unanime.

- * **Accepte** le versement des subventions aux associations Thoirysiennes et extérieures.

Vote unanime.

- * **Autorise** Madame le Maire à signer la demande de garantie financière totale d'un prêt souscrit par la SEMCODA, d'un montant de 6 242 100,00 €, destiné à concourir à la construction d'une Résidence Sénior de 36 logements PLS à Thoiry – Pierraz-Frettaz, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Vote unanime.

- * **Autorise** Madame le Maire à signer la demande de garantie financière totale d'un prêt souscrit par la SEMCODA, pour la construction de 9 logements PLUS et 4 logements PLAI au sein de la Résidence Séniors à Thoiry – Pierraz Frettaz, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Vote unanime.

- * **Approuve** la modification tarifaire pour l'accueil périscolaire et extra-scolaire – Année 2017/2018

QF	RESTAURATION COLLECTIVE Tarif/repas	ACCUEIL 12-17 ANS Cotisation trimestrielle	ACCUEIL 12-17 ANS CLEM Tarif / demi-journée	ACCUEIL 12-17 ANS SORTIE Tarif / demi-journée
A	3,20 €	12,00 €	2,00 €	5,00 €
B	3,70 €		2,40 €	6,00 €
C	4,45 €		3,20 €	8,00 €
D	5,10 €		3,60 €	9,00 €
E	5,70 €		4,00 €	10,00 €
F	6,90 €		4,80 €	12,00 €
G	8,50 €		5,20 €	13,00 €

1 vote contre : M. GARCIN

- * **Fixe** le tarif horaire à attribuer aux membres du jury d'audition ainsi qu'à l'accompagnateur « piano », à 32 euros net.

Vote unanime.

- * **Fixe**, à compter du 1er avril 2017, l'indemnité du Maire à 55 % de l'indice brut 1022 et celle des adjoints à 22 % de l'indice brut 1022 et **Rapporte** la délibération du 8 avril 2014 qui portait fixation des indemnités du Maire et de ses Adjoints.

Vote unanime.